

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 octobre 2019
Rapporteur :
Madame Martine MORVAN**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 23/10/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/10/2019
(accusé de réception du 22/10/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mise à disposition d'une solution automatisée et sécurisée de vente aux enchères sur internet et d'inventaire des matériels de la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale - Groupement de commandes

Le présent rapport a pour objectif de proposer la constitution d'un groupement de commandes afin de mettre à la disposition de Quimper Bretagne Occidentale et de la ville de Quimper une solution automatisée et sécurisée de vente aux enchères sur internet et d'inventaire des matériels de la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale.

Afin de contractualiser l'utilisation d'une solution automatisée en mode A.S.P. (Application Service Provider) pour la plateforme sécurisée teno.fr et d'une solution automatisée en mode A.S.P. de vente aux enchères sur internet par le biais du site webencheres.com, il est proposé de créer un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, pour une durée initiale de quatre années, intégrant les entités suivantes :

Membres du groupement

Ville de Quimper

Quimper Bretagne Occidentale

La convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement. La ville de Quimper assure les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, le coordonnateur est chargé de signer et notifier le ou les contrats. Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de sa bonne exécution à l'exception des avenants éventuels. Ces derniers sont établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

Le coordonnateur est chargé d'établir au nom et pour le compte des autres membres le ou les ventes sur le site webenchères. Les ventes seront identifiées par lot (exemple : VQ-Septembre2019 ou QBO-Septembre2019).

La commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à :

1 – constituer un groupement de commandes avec les entités citées au tableau des membres du groupement ci-dessus ;

2 – signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.